



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Pôle pédagogie

Mission langues vivantes

Affaire suivie par
Françoise Jezequel
Inspectrice de l'éducation nationale
Téléphone
01 48 44 06 39

Amaria Saidi
Conseillère pédagogique
départementale LVE / EILE
Téléphone
01 43 93 73 31

Lydia Ben Hammou
Conseillère pédagogique
départementale LVE / EILE
Téléphone
01 43 93 73 32
Mél : ce.93lg-vivantes@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

Bobigny, le 14 novembre 2022

La directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les
enseignants titulaires du 1^{er}
degré

S/c de mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'Éducation
nationale

Objet : Habilitation en langues vivantes étrangères (LVE) des enseignants titulaires du 1^{er} degré année scolaire 2022/2023

Référence :

Circulaire n°2001-222 du 29 octobre 2001 parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°41 du 8 novembre 2001

La présente note a pour objet de préciser les modalités et le calendrier de la campagne d'habilitation en langues vivantes au titre de l'année scolaire 2022/2023.

L'habilitation s'inscrit dans le cadre d'une validation de compétences en langues. Les professeurs habilités définitivement peuvent postuler sur des postes à profil spécifiques langues vivantes, notamment lors du mouvement intra départemental ou lors des différentes campagnes nationales.

L'habilitation concerne **uniquement** les langues vivantes **allemand, italien et espagnol**.

De façon exceptionnelle, certains candidats peuvent demander à passer l'habilitation en anglais. Leurs demandes sont examinées et, le cas échéant, acceptées par la mission langues vivantes, si elles attestent d'un réel engagement des candidats dans un processus de mobilité professionnelle à l'étranger.

La procédure d'habilitation se déroule en deux temps sur une année scolaire:

- La première épreuve consiste en un **entretien**. Celui-ci permet de vérifier les compétences linguistiques, pédagogiques, didactiques et culturelles des candidats ainsi que leur connaissance des textes officiels. Le niveau attendu des candidats est le niveau B2 en compréhension orale et B1 en expression orale du cadre européen commun de référence pour les langues.

En fonction de son niveau, le candidat obtient une habilitation provisoire à l'issue de cet entretien et accède à la seconde épreuve.

- La seconde épreuve prend la forme d'une **visite de classe** qui permet d'apprécier les aptitudes pédagogiques et didactiques du candidat et conduit à la délivrance de l'habilitation définitive.

Les sessions d'habilitation provisoire sont organisées soit les matins soit les après-midis des mercredis 18 janvier 2023, 25 janvier 2023, 1er février 2023.

Si vous souhaitez être candidat à cette campagne d'habilitation, merci de prendre contact avant le 13 décembre 2022 avec la mission langues vivantes de la DSDEN par courriel (ce.93lg-vivantes@ac-creteil.fr).

Vous trouverez en annexe les documents concernant l'entretien et la visite de classe.

Pour le recteur de l'académie de Créteil
et par délégation,

La directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis



Nathalie Kuehn